



« Autres régions » : Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Grand Est, Paca, Pays de Loire et Dom Tom.

Communiqué

27 janvier 2022

« Rues aux enfants, rues pour tous »

Appel à initiatives 2022-2023

Deux comités de validation des initiatives sont désormais fixés : fin mars/début avril et fin juin/début juillet

Une rue aux enfants, c'est quoi ?

Il s'agit d'une rue ou d'une place normalement ouverte à la circulation motorisée que l'on ferme temporairement pour que les enfants puissent jouer librement sur toute sa largeur en toute sécurité. Des barrières doivent être placées afin de délimiter la « Rue réservée au jeu ». Des installations de jeux peuvent être disposées, des animations proposées. Organisée en collaboration avec différents acteurs (collectivité, parents, associations...), cette journée est l'occasion pour les enfants de s'approprier leur environnement et de (re)découvrir leur ville.

Lancement des appels régionaux à initiatives 2022 2023

A la suite d'une évolution sur deux ans l'organisation du lancement de l'appel à projets national « Rues aux enfants rues pour tous », l'étude des dossiers et l'accompagnement des porteurs de projet ont pu être pilotés de manière décentralisée au niveau des groupes d'appui mis en place progressivement dans plusieurs régions (Hauts de France, Normandie, Île-de-France, Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne- Franche-Comté, Occitanie) et à Paris. Des appels régionaux à initiatives ont été lancés pour 2022 et 2023 dans les régions qui, à la suite des 3 précédents appels à projets nationaux, ont pu constituer un groupe d'appui.

Les projets initiés dans les quelques régions qui n'ont pas encore de groupe d'appui (**Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Grand Est, Paca, Pays de Loire**) ainsi que les **D.O.M. T.O.M.** seront toujours traités par le collectif national qui accompagnera leurs porteurs avec la perspective de permettre l'émergence d'un nouveau groupe d'appui.

Le droit à la ville, le droit à jouer

La priorité donnée à la circulation motorisée a exclu l'enfant de la rue. Pourtant, pratiquer la ville « librement » comme marcher, courir, jouer est un droit essentiel au développement de l'enfant : apprentissage de l'autonomie, construction de son identité. Il est nécessaire de lui redonner une place plus importante et reconnue dans l'espace public, dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant. La Rue aux enfants offre un cadre privilégié et stimulant pour l'enfant, une façon de reconquérir sa place dans l'espace urbain !

Rue aux enfants, rue pour tous !

Une « rue aux enfants » appartient également à tous ses habitants. C'est l'occasion de provoquer la rencontre entre les différentes générations, d'insuffler de la convivialité et de l'enthousiasme. Il s'agit de faciliter le partage de l'espace public et sa réappropriation par les jeunes et plus largement les citoyens : création de zones de circulation apaisée pour inciter aux déplacements à pied ou à vélo, végétalisation d'espaces publics, installation de mobiliers (de jeux) éphémères ou durables... « La rue aux enfants, rue pour tous » offre un cadre privilégié et stimulant pour une reconquête de l'espace public par les habitants de tous les âges !

Le suivi de l'appel à initiatives 2022 2023 pour les régions Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Grand Est, Paca, Pays de Loire et pour les DOM TOM

Initiés en 2015, 2017 et 2019, trois premiers appels à initiatives nationaux du collectif national ont permis de voir naître 150 « Rues aux enfants rues pour tous » sur le territoire national. Dans les régions qui sont encore dépourvues de groupe d'appui (**Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Grand Est, Paca, Pays de Loire**) ainsi que les **D.O.M. T.O.M.** le collectif national aura pour mission de faire émerger, soutenir des initiatives collectives pour mettre en place de manière régulière une « Rue aux enfants » en collaboration avec les collectivités territoriales concernées. Il apportera une attention particulière aux projets issus des quartiers en politique de la ville, ainsi qu'à ceux situés dans les secteurs périurbains et ruraux.

Les porteurs de projet retenus bénéficieront d'un accompagnement méthodologique dans les différentes phases de la réalisation de leur projet par d'anciens porteurs de projets et/ou par des experts. Leur initiative sera valorisée au niveau local, régional en particulier par la remise d'un label et le porteur pourra participer aux actions du réseau telles que des rencontres d'échanges, visioconférences, diffusion de ressources....

Qui peut répondre ?

Les collectifs d'habitants, les conseils de quartiers, les conseils citoyens, les associations, en particulier les associations de quartier, les cafés des enfants, les conseils d'enfants et de jeunes, les ludothèques, les collectivités locales et leurs structures (centres sociaux, maison de quartier, centres de loisirs...), pourront déposer un projet :

soit jusqu'au 25 mars 2021 : recueil des projets présentés par les différents participants pour un examen du comité régional de validation fin mars ou début avril 2022.

soit jusqu'au 15 juin 2022 : recueil des projets présentés par les différents participants pour un examen du comité régional de validation fin juin début juillet 2022.

Le dossier de candidature est accessible dès maintenant sur :

www.ruesauxenfants.com

Autres régions <https://www.ruesauxenfants.com/autres-regions>

Bretagne, Centre Val de Loire, Corse, Grand Est, Paca, Pays de Loire ainsi que les D.O.M. T.O.M.

Contact : Rue de l'avenir

Denis Moreau Tel : 06 09 01 55 15 Stéphanie Bost Tel : 06 28 33 23 94

[infosrda\(at\)ruedelavenir.com](mailto:infosrda(at)ruedelavenir.com) www.ruedelavenir.com

Pour les régions :

Pays de la Loire, Stéphanie Le Dantec stephanie.ledantec@gmail.com

Bretagne Anne Faure Rue de l'avenir a.faure.rda@orange.fr

Pour en savoir plus Site national « Rue aux enfants, Rue pour tous »

www.ruesauxenfants.com